Liste des idées et mots compliqués

pour mieux comprendre le guide

‘’Repères pour s’engager en politique à destination des personnes en situation de handicap‘’

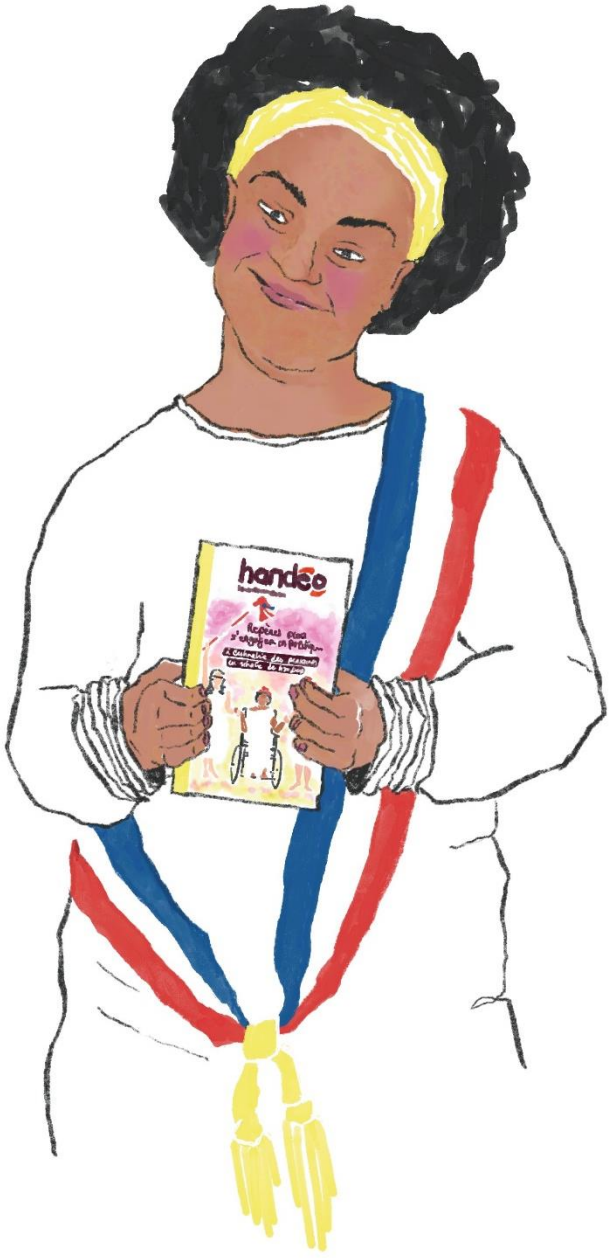

Sommaire

Partie 1 - Les mots-clés 3

Partie 2 - Les idées-clés 10

1. L'objectif du guide de sensibilisation 10
2. Les élections en France 11
3. La candidature aux élections 12
4. La participation à la vie politique 14

Partie 1 - Les mots-clés

Les mots sont classés **dans l'ordre de l'alphabet**.

Campagne électorale

Une campagne électorale c'est la période avant une élection.

Pendant cette période les candidats aux élections expliquent leurs idées.

Les candidats veulent être élus.
Les candidats peuvent :

- distribuer des papiers,
- coller des affiches,
- parler à la télé,
- parler à la radio.

La loi décide combien de temps dure la campagne électorale.

Elle commence à une date précise.

Elle se termine aussi à une date précise.

Candidat tête de liste

Parfois, les candidats aux élections se présentent à plusieurs.

On appelle ça une liste électorale.

La première personne de cette liste s'appelle **le candidat tête de liste**.

Son nom apparait en premier sur la liste.

Après l'élection, on compte les votes.

Si la liste a beaucoup de votes,

plusieurs personnes sont élues.

Le candidat tête de liste est presque toujours élu en premier.

Canton

La France est divisée en départements.

Chaque département est encore divisé en plusieurs morceaux.

Ces morceaux s'appellent les **cantons**.

Un canton sert pour élire les personnes du conseil départemental.

Circonscription

La France est partagée en départements.

Chaque département est découpé en morceaux.

Ces morceaux s'appellent des **circonscriptions**.

Une circonscription sert à élire un député.

Il y a 577 circonscriptions en France.

Donc, il y a 577 députés.

Le député travaille à l'Assemblée nationale.

Le député participe à écrire les lois.

Collectivité territoriale

Une **collectivité territoriale :**

- est une organisation,
- s'occupe d'un territoire,
- aide les habitants,
- s'occupe de choses décidées par l'État.

Par exemple :

- la mairie s'occupe de ma ville.
- le département s'occupe d'un groupe de villes.
- la région s'occupe d'un très grand territoire.

Toutes ces structures sont des **collectivités territoriales**.

Commission européenne

L'Union européenne, c'est un groupe de pays en Europe.

La **Commission européenne** est une équipe qui travaille pour tous ces pays.

Il y a une personne par pays dans cette équipe.
On les appelle les commissaires européens.

La Commission européenne propose des lois pour l'Europe.
Elle vérifie que les lois sont bien respectées.

Délégation

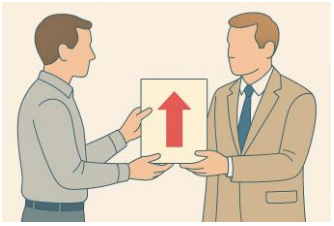

Une délégation, c'est quand une personne donne.
Par exemple, dans une ville :
le maire peut donner une partie de son travail
à une autre personne du conseil municipal.

Cette personne va s'occuper d'un sujet précis, comme :

- la santé,
- le sport,
- la culture,
- l'environnement.

On dit qu'elle a une délégation.

Étiquette politique

L'**étiquette politique** montre :

- les idées,
- les valeurs.

de la personne candidate.

L'étiquette politique aide à comprendre :

- ce que la personne pense,
- ce qu'elle veut faire si elle est élue.

Liste électorale

Une **liste électorale** est différente d'un scrutin de liste.
C'est une liste qui contient le nom de tous les électeurs et les électrices d'une ville.

Une liste électorale c'est la liste des électeurs.

C'est à dire les personnes qui ont le droit de voter.

Chaque ville a sa propre liste.

Mandat électoral

Un mandat électoral,
c'est le moment où une personne est élue pour faire son travail.

Par exemple :

- travailler à la mairie,
- travailler à l'Assemblée nationale.

Quand ce moment est fini, on organise une nouvelle élection.

Pouvoir législatif

En France, ce pouvoir est exercé par deux groupes :

- l'Assemblée nationale,
- le Sénat.

L'Assemblée nationale est composée de députés.
Les députés sont élus lors des élections législatives.

Le Sénat est composé de sénateurs.

Les sénateurs sont élus lors des élections sénatoriales.

Ces deux groupes peuvent proposer des lois.

Le gouvernement peut aussi proposer des lois.

Le gouvernement est dirigé par le Premier ministre.

Le premier ministre est choisi par le président de la République.

Dans le gouvernement, il y a plusieurs ministres.

Par exemple :

- 1 ministre pour la santé,
- 1 ministre pour la justice,
- 1 ministre pour le travail.

Le gouvernement exerce le pouvoir exécutif.

Cela veut dire que le gouvernement :

- applique les lois,
- s'occupe de l'organisation du pays.

Prestation de compensation du handicap

La prestation de compensation du handicap est de l'argent pour les personnes en situation de handicap.

Cela s'appelle la PCH.

La PCH est donnée par le conseil départemental.

Pour avoir la PCH, il faut faire une demande à la MDPH. C'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La PCH aide à payer ce qui est nécessaire à cause du handicap.

Par exemple :

- Payer quelqu'un pour aider dans la vie de tous les jours. Cela s'appelle une aide humaine.
- Payer du matériel spécial comme un fauteuil roulant. Cela s'appelle des aides techniques.
- Payer des travaux pour adapter le logement ou la voiture.
- Il y a aussi des aides spéciales comme par exemple avoir un chien d'assistance.

Scrutin de liste

Le scrutin de liste est une élection.

Dans cette élection, je vote :

- pour un groupe de candidats,
- pas pour une seule personne.

Chaque groupe de candidats a les mêmes idées politiques.

Cela s'appelle une liste.

Plus une liste reçoit de votes,
plus il y a de personnes élues.

La liste qui a le plus de voix a aussi
le plus de personnes élues.

Suffrages exprimés

Les suffrages exprimés c'est le nombre de vrais votes.
c'est-à-dire les votes qui comptent vraiment.

On compte les bulletins de vote mis dans l'urne.

On enlève :

- les votes blancs.
  ce sont les enveloppes vides.
- les votes nuls.
  ce sont les bulletins déchirés ou barrés ou écris.

Ce qui reste, ce sont **les suffrages exprimés**.

Partie 2 - Les idées-clés

1. L'objectif du guide de sensibilisation

L'article 29 de la Convention sur les droits des personnes handicapées est très important.

Cet article dit :

les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie politique et publique.

Cela veut dire qu'elles doivent :

- pouvoir voter,
- se présenter aux élections,
- avoir un mandat électif.

En France, il y a 500 000 personnes élues.

Sur ces 500 000 personnes, moins de 5 000 sont en situation de handicap.

Cela veut dire :

il y a moins d'1 personne en situation de handicap sur 100 personnes élues.

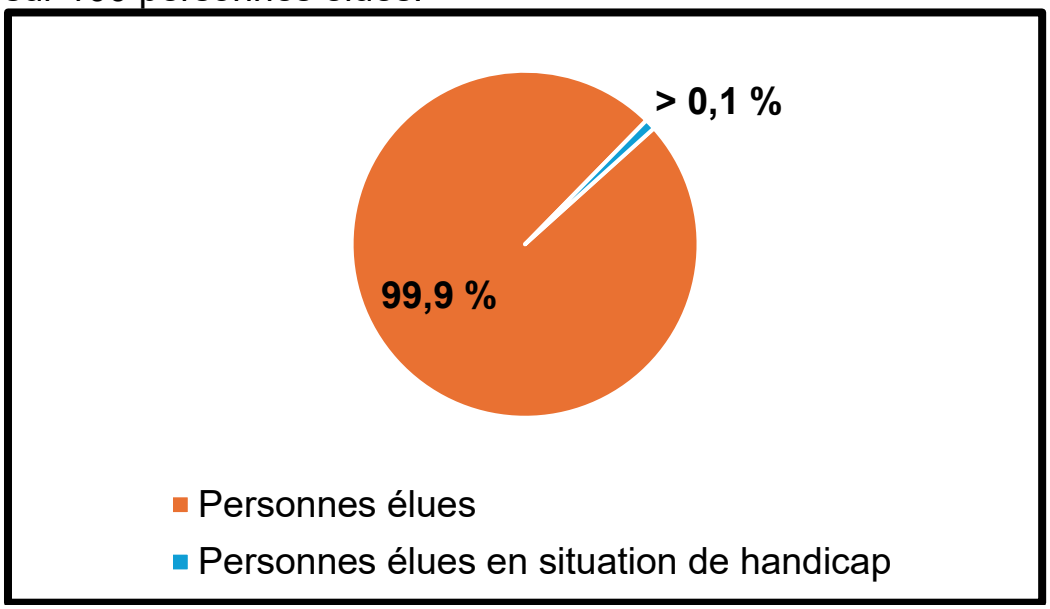

En France, des personnes en situation de handicap veulent :

- participer à la vie politique.
- se présenter aux élections.

Ce n'est pas facile.

Le guide de sensibilisation parle de leurs difficultés.

Le guide donne des outils pour les aider.

2. Les élections en France

En France, il existe plusieurs élections :

- Les élections municipales.

- Les élections départementales.

- Les élections régionales.

- Les élections législatives.

- Les élections sénatoriales.

- L'élection présidentielle.

- Les élections européennes.

3. La candidature aux élections

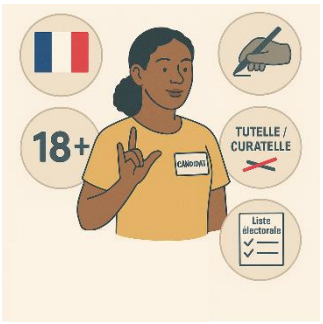

Pour se présenter aux élections,

il faut respecter plusieurs conditions :

- Être français.
- Avoir plus de 18 ans.
- Avoir ses droits civils et politiques.

  C'est-à-dire pouvoir agir seul devant la loi.

  Par exemple pouvoir signer des papiers, acheter une maison ou signer un contrat.
- Ne pas être en tutelle ou en curatelle.
- Être inscrit sur les listes électorales.

Attention

Pour les élections :
- Municipales.
- Départementales.
- Régionales.

la personne doit montrer qu'elle a un lien avec :
- la ville,
- le département,
- ou la région.

La personne peut être candidate dans une seule ville.

Pour les élections :

- municipales,
- régionales,
- Européennes.

la personne doit être sur une liste avec plusieurs personnes.

Sa place dans la liste compte pour être élue.

Pour les élections départementales,

la personne se présente en équipes de deux.

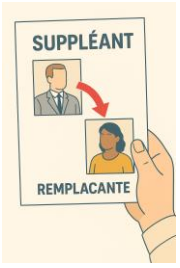

Pour les élections :

- Législatives,
- Sénatoriales.

la personne se présente avec une personne remplaçante.

Pour certaines élections, il faut autant d'hommes que de femmes.

Par exemple :

- aux élections municipales,

  les listes doivent avoir autant d'hommes que de femmes.

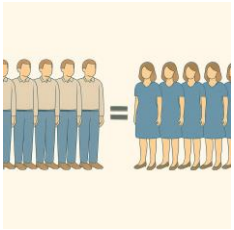

- aux élections départementales,

  chaque équipe doit avoir un homme et une femme.

4. La participation à la vie politique

L'étiquette politique

Une personne peut être candidate sans avoir une étiquette politique.

Cela veut dire qu'elle n'a pas besoin :

- de dire si elle préfère la droite ou la gauche.
- d'appartenir à un parti politique.

Par exemple, pour les élections municipales :

la personne peut être sur une liste de candidats.

même si elle n'a pas d'étiquette politique.

L'intégration à une liste pour les élections

Pour se présenter aux élections municipales,

la personne doit faire partie d'une liste.

Une liste est un groupe de personnes candidates.

La personne peut :

- être invitée par une autre personne candidate.
- proposer elle-même d'être sur une liste.

Pour cela, la personne peut :

- parler avec un parti politique de sa ville.
- rejoindre une association.
- aller à des événements organisés par la ville.
- assister à des réunions publiques.
- écrire une lettre à une personne élue.

Le handicap en public

Quand une personne se présente à une élection.
elle doit expliquer pourquoi elle est candidate.
Cela s'appelle faire une campagne électorale.

La personne peut :

- parler de son handicap,
- décider de ne pas parler de son handicap.

Il n'y a aucune obligation.

C'est son choix d'en parler ou non :

- pendant sa candidature,
- pendant la campagne électorale,
- pendant son mandat, si elle est élue.

HandiPPolitique

En partenariat avec :

NOUS AUSSI
ASSOCIATION FRANÇAISE DES PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES

ANCREAI

APHPP
Association pour la Prise en Compte du Handicap dans les Politiques Publiques et Privées

Les Élus Sourds

pro infirmis

Dauphine | PSL UNIVERSITÉ PARIS IRISSO UMR 7170-1427

Avec le soutien de :

GROUPE APICIL

IReSP
Institut de Recherche en Santé Publique

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

FIRAH
RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE HANDICAP
APPLIED DISABILITY RESEARCH

Integrance
La mutuelle des solidarités

Transcription Isabelle de Groot (Le-pas-de-cote.net) / Relecture et validation NOUS AUSSI.

Illustrations (couverture et "les élections en France") : Marion Detuncq.

Pictogrammes : générés par IA.